

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 13 octobre 2023, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **19 octobre 2023** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 49

Nombre de conseillers absents à la séance : 4

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : /

### ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Yves ALEXANDRE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Patricia BENITO, Vanessa BONNEFOY, Nadine BRUEL, Thierry CRUEGHE, Aurélie DEMOULIN, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Evelyne LADRAS, Dominique LAVIGNE, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

### ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Catherine AMALRIC (représentée par Jean-Paul NICOLAS), Jean-François BARRIER (représenté par Sébastien PRAT), Elisa BASTIDE (représentée par Julien VIDALINC), Bernard BERTHELIER (représenté par Pierre MATHONIER), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Michel COSNIER (représenté par Christian POULHES), Philippe COUDERC (représenté par Valérie RUEDA), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Philippe FABRE (représenté par Frédéric GODBARGE), Dominique FABREGUES (représenté par Bernadette GINEZ), Mireille LABORIE (représentée par Christian FRICOT), Sylvie LACHAIZE (représentée par Jamal BELAIDI), David LOPEZ (représenté par Isabelle LANTUEJOUL), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Frédéric SERAGER (représenté par Magali MAUREL)

### ETAIENT ABSENT(E)S :

Hubert BONHOMMET, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES, Philippe SENAUD

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

## **N° DEL\_2023\_132 : ADMINISTRATION GENERALE / LOGEMENT DE FONCTION : LISTE DES EMPLOIS CONCERNÉS ET CONDITIONS D'OCCUPATION**

### **Rapporteur : Madame Bernadette GINEZ**

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 ;

Vu le décret n° 2012-752 du 9 mai 2012 modifié ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 21 septembre 2023 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué en raison des contraintes liées aux fonctions occupées ;

Considérant que l'autorité territoriale ayant pouvoir de nomination prend la décision individuelle d'attribution en application de la délibération relative à l'attribution d'un logement de fonction ;

Considérant que le Directeur des Systèmes Informatiques mutualisé entre la Ville d'Aurillac et la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac est soumis à des sujétions et contraintes particulières dans le cadre de ses fonctions et notamment des astreintes régulières ;

Considérant donc que cet emploi justifie l'attribution d'un logement de fonction avec astreintes ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver la possibilité d'attribuer un logement de fonction avec astreintes à l'emploi de Directeur(trice) des Systèmes Informatiques mutualisé ;
- de considérer que cette attribution se fera à travers une convention précaire avec astreintes, une redevance sera alors mise à la charge du bénéficiaire ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte relatif à cette attribution ;
- de dire que toutes les charges courantes ainsi que les travaux d'entretien liés au logement de fonction seront acquittés par le bénéficiaire : eau, électricité, chauffage, gaz, assurance habitation, taxe d'habitation etc...

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Principal.

Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.